Papier : certaines collectivités séparent le papier et la cartonnette. Cela permet d'obtenir un papier de meilleure qualité.

Extension de tri : certaines collectivités récupèrent tout le plastique. C'est ce que l'on appelle l'extension de tri. Mais la plupart des collectivités continuent à ne récupérer, pour le plastique, que les bouteilles et les flacons.

Petit métal : certaines collectivités récupèrent le petit métal (inférieur à 5 cms)

Les appareils avec électricité: les magasins de plus de 400m2 acceptent tous les appareils électriques de moins de 25 cms, sans avoir besoin d'un racheter un. S'ils sont plus de 25 cms, vous ramenez un appareil usagé uniquement quand vous achetez un nouveau.